

AUTEUR DU DOSSIER : Marie-Odile Giraud, chargée d'études documentaires à la C.R.M.H.

A l'origine petit port de pêche sous la tutelle de Ceyreste (la délimitation définitive entre les deux communes ne date que de 1675) La Ciotat devait connaître un extraordinaire développement économique dès le début du 16<sup>ème</sup> siècle : de tous les ports secondaires de Provence, il fut celui qui profita le plus de l'essor du commerce du Levant. Ce contexte favorisa l'émergence de quelques grandes familles d'armateurs, généralement d'origine italienne, qui grâce à la « Caravane » accumulèrent une richesse considérable. Quelques unes connaîtront une ascension remarquable, iront s'installer dans de beaux hôtels à Aix ou à Marseille. Mais pour la plupart, la réussite se concrétisait d'abord par l'acquisition d'un domaine dans l'arrière-pays et la construction d'une bastide. Entre mer et collines, la vaste plaine agricole plantée de vignes et d'oliviers que se partageaient alors La Ciotat et Cereyste, se couvrit ainsi en quelques années, dans la seconde moitié du 17<sup>ème</sup> siècle, de maisons de campagne distantes de quelques centaines de mètres et étonnamment semblables. Leurs propriétaires, les Marin, les Fabre, les Abeille... donnèrent leur nom à ces bastides, plus tard aux quartiers de la ville contemporaine.



Les Marin (à l'origine Marini) étaient une de ces familles de capitaines au long cours enrichies par le commerce du Levant et qui donna un grand nombre de consuls à la ville. En l'absence de sources, nous savons peu de chose sur la maison de campagne qu'ils firent construire au quartier de Garoutier. La première mention nous est donnée par le cadastre établi en 1680 et concerne un certain Jean Marin, bourgeois, qui possède une propriété « de terre, vigne, oliviers, citerne et bastide, jardin et garenne, viol au mitan au quartier dit le Garoutier ». Plusieurs acquisitions auprès de ses voisins entre 1680 et 1688, lui permirent d'agrandir son domaine. A son décès le 24 octobre 1688, son fils Pierre hérita de la propriété, puis son petit-fils qui la céda pour un montant de 4.105,10 livres à Joseph Abeille dont l'épouse était sa cousine germaine.

Les Abeille, autre famille d'armateurs dont plusieurs membres furent chevaliers de Malte, étaient déjà propriétaires d'une bastide située non loin. Ils conservèrent la bastide Marin pendant trois générations, jusqu'en 1825, date à laquelle elle fut cédée Honoré Laurent Portalis, futur maire de La Ciotat de 1841 à 1846.

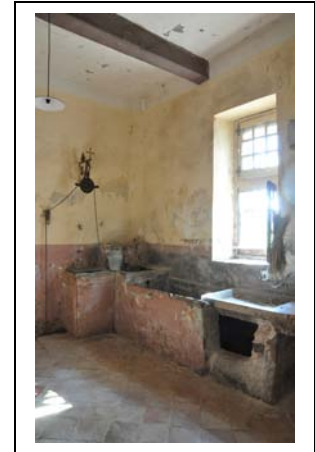
En 1865 enfin, une autre grande famille ciotadine entra en possession de la bastide Marin, les Fabre, dont la propriété familiale, la bastide de la Maurelle, se situait de l'autre côté de la route. Ils la conservèrent jusqu'en 1992, date de son acquisition par la commune.

Si l'énumération des propriétaires est un peu fastidieuse, elle nous renseigne sur les habitudes de cette société bourgeoise : partageant les mêmes origines, ces familles se firent construire quasiment les mêmes maisons dans le même quartier, où elles restèrent entre elles, acquérant au fil du temps les propriétés les unes des autres. L'Après-guerre mit fin à la tradition : les propriétés furent dispersées, les maisons vendues ou abandonnées.

Située au bout d'une longue allée, encore entourée de deux hectares, la bastide Marin demeure l'exception. La demeure présente les dispositions habituelles des maisons de campagne de la seconde moitié du 17<sup>ème</sup> siècle dans l'aire marseillaise et aixoise : une haute construction de plan rectangulaire ramassé, aux élévations toutes simples sous la toiture à quatre pentes, comportant deux étages sur rez-de-chaussée de plain pied.

Le plan, triple en largeur et double en profondeur, s'organise autour de la travée centrale distributive au fond de laquelle l'escalier, à cage ouverte et à double révolution, déploie sa composition monumentale sur trois niveaux. Un décor de balustrades de section carrée, de colonnes à chapiteaux, de niches avec statues, en fait le principal ornement de la demeure. S'y rattachent les deux cheminées monumentales en plâtre de style baroque situées dans le grand salon et la pièce adjacente au bel étage. D'autres éléments, moins précieux et datant généralement du 18<sup>ème</sup> siècle, sont également conservés qui donnent son authenticité à la maison : carrelages de terre cuite ; ensemble de menuiseries à petits bois ; dans la cuisine l'évier en pierre de Cassis combiné à un lavoir et à une citerne avec puits.

A l'extérieur, seule la façade principale est conçue à travées régulières ; elle est précédée d'une calade au décor géométrique, assez caractéristique des premières années du 19<sup>ème</sup> siècle (composition de grands panneaux et de bordures à motifs losangés).



Aux abords, le cadastre de 1680 énonçait dans la liste des biens détenus par Jean Marin au quartier de Garoutier *une garenne et jardin* ; le caractère rural des autres composantes détaillées de la propriété laisse à penser qu'il s'agissait d'avantage de jardins utilitaires que de jardins d'agrément.

En 1810, le cadastre ne mentionne plus de jardin, parle pour l'allée d'accès de *chemin*, et confirme la vocation strictement agricole des terres autour de la maison. La petite parcelle n°914 située au-devant est mentionnée comme *aire* : la calade grossière, au centre de laquelle un bassin en rocaille a été installé vraisemblablement vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, correspond sans doute à cette aire à battre.

Les bâtiments agricoles (maison rurale accolée sur le flanc est de la maison de maître et dépendances diverses situées dans son prolongement) ont pour seul intérêt la composition qu'ils forment avec la maison de maître autour de la cour nord. A leur architecture modeste s'ajoute un état très dégradé.



### **Protection**

La qualité architecturale et l'authenticité préservée de cette bastide du 17<sup>ème</sup> siècle, par ailleurs la seule épargnée par le développement urbain dans l'arrière-pays ciotadin, ont conduit à l'inscription au titre des monuments historiques de la maison de maître en totalité avec sa calade ornementale et des façades et toitures des dépendances agricoles.